

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2019/12

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 02 avril 2019.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13
Votants : 13*

Résultat du vote : Pour : 7 Contre : 4 Abstention : 2

Présents : M.VOLLE – Mme CROZIER – Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – M. CORNET – M. JOLLIVET – Mme LEBRAT – Mme GRENIER – Mme PIQUEMAL – M. EUVRARD – M. BOUNIARD – Mme PEREZ.

Absents : Mme RAMUS – M. RIFFARD.

Mme LEBRAT Marie-France a été élu secrétaire.

Objet : Fiscalité : Vote des taux d'imposition 2019.

Parallèlement au vote du budget primitif 2019 du budget principal,

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 1 % :

NATURE	TAUX 2018	PROPOSITION 2019
Taxe Habitation	13.17 %	13.30 %
Taxe Foncière Bâti	19.65 %	19.85 %
Taxe Foncière Non Bâti	85.79 %	85.79 %

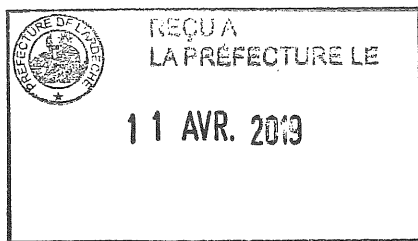
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

..../...

- FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 comme suite :

- * Taxe d'habitation : 13.30 %
- * Taxe Foncière bâti : 19.85 %
- * Taxe Foncière Non bâti : 85.79 %

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 10 avril 2019.



POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 11 avril 2019.
LE MAIRE,
André VOLLE.

